

Conseil national de l'information géographique

Paris, le 11 juillet 2012

Mandat du groupe de travail « Europe et international » du Conseil national de l'information géographique

1. Contexte

Initialement créé dans le cadre de la Commission développement du CNIG, le Groupe « relations internationales » a contribué depuis lors à inscrire l'information géographique dans le cadre international et européen.

Après la consolidation de son mandat par le CNIG plénier du 7 juin 2006, le groupe de travail « relations internationales » a réalisé pour le ministère du développement durable (DAEI et DRI) et le CNIG, la synthèse de l'«Étude sur le Marché Mondial de l'Information Géographique et des Services Associés», et le séminaire de restitution qui a suivi (3 avril 2008).

Les résultats de ces activités ont permis au groupe de travail « relations internationales » du CNIG de lancer plusieurs actions concourant toutes au soutien, à l'influence et à l'exportation pour les acteurs publics et privés français, dont les principales sont les suivantes:

- étude sur la «situation et évolution du secteur de l'information géographique analyse comparative dans 22 pays» (Direction Générale du Trésor),
- séminaire « Innovations et développement du secteur de l'information géographique » (Direction de la recherche et de l'innovation),
- séminaire « La réforme de la coopération technique de l'Union européenne Le cas de l'information géographique » (Direction des Affaires Economiques et Internationale).

Enfin, un séminaire « Aides et outils d'accompagnement à l'export » (AFIGEO et UBIFRANCE) a été réalisé en 2010.

Toutes ces productions ont fait l'objet de fiches de synthèse, destinées à en faciliter l'accès et à encourager la prise de connaissance des documents de référence par les différents acteurs. Les actes, exposés, études proprement dites sont consultables sur le site du CNIG à la rubrique internationale (http://www.cnig.gouv.fr/Front/index.php?RID=115).

Quatre aspects se dégagent de ces travaux :

• La mondialisation est le cadre général de toute action, et le cadre national, pour les acteurs, est de plus en plus intégré au niveau européen. Depuis moins de deux décennies une internationalisation très forte et croissante marque le secteur de son empreinte : normes internationales, civiles et militaires, acteurs à vocation mondiale (Google, Microsoft, Nokia-Navteq, TomTom etc.). La consolidation européenne du secteur (groupes européens et internationaux comme EADS/InfoTerra, Intermap), des systèmes techniques intrinsèquement internationaux (satellites d'observation et GPS-GALILEO à la source, téléphones et autres systèmes portables du côté de l'emploi) sans oublier le WEB, nécessitent d'associer étroitement une réponse européenne et internationale.

Fichier : Mandat Groupe Europe et international du CNIG.doc

- Le secteur de l'information géographique s'inscrit dans un contexte dynamique et en croissance rapide, d'une part avec les évolutions technologiques récentes et les innovations qui permettent de démultiplier les usages et les utilisateurs, et d'autre part avec une tendance assez lourde, au niveau mondial, de mise en place d'infrastructures de données spatiales (NSDI), et avec la directive Inspire au niveau européen.
- Mais dans ce contexte très favorable, le secteur de l'information géographique apparaît très peu en tant qu'activité identifiable. En l'absence d'une demande spécifique des donneurs d'ordres, l'information géographique est très souvent incluse dans les projets sectoriels (transports, risques, eau, agriculture, ..), comme support indispensable au développement des applications. Les implications institutionnelles de cette transversalité, largement présente maintenant, sont à prendre en compte.
- Enfin, pour répondre aux attentes du marché international, le dispositif français pourrait être mieux coordonné et adapté : l'offre française n'est pas bien connue à l'étranger, l'articulation entre les grands ensembliers et les PME étant insuffisante. Le dispositif doit bénéficier d'une véritable stratégie nationale d'appui à l'export, qui implique une réflexion des acteurs publics en complément des efforts à réaliser au sein du secteur privé.

2. Mission et objectifs

Le groupe de travail « Europe et international », dans la continuité des activités menées depuis dix ans par le groupe de travail « relations internationales », est chargé d'assurer la concertation entre les acteurs, en vue de :

- S'adapter à la mondialisation et assurer une veille sur les innovations et les technologies nouvelles :
 - connaître ce qui se fait à l'étranger pour comparer et faire évoluer nos pratiques,
 - identifier et présenter aux différents types d'acteurs publics et privés les financements internationaux et européens accessibles,
 - participer au rôle de veille et d'identification des technologies et expériences innovantes,
 - identifier les initiatives intéressantes dans les domaines de la formation et de la recherche ;
- Etre plus présent auprès des institutions internationales et européennes :
 - renforcer la présence française dans les instances internationales, lieux où préparer des orientations, des politiques et règles de demain compatibles avec nos intérêts stratégiques,
 - veiller et anticiper sur les implications prévisibles pour l'information géographique des futures politiques de l'Union européenne,
 - développer les activités d'échange et de coopération avec les pays francophones et les professionnels ayant en commun le français comme langue de travail;
- Renforcer la présence sur les marchés européens et internationaux :
 - inciter au développement à l'international de tous les acteurs publics et privés concernés en rendant les programmes internationaux plus lisibles,
 - accompagner la coopération décentralisée des collectivités territoriales françaises associant les acteurs publics et privés,
 - identifier les actions publiques à mettre en place pour aider le secteur économique français à se développer à l'international.

Le groupe de travail « Europe et international » mène à bien sa mission dans le cadre d'une large concertation, associant en son sein des utilisateurs, des producteurs, des représentants de l'Etat et

des collectivités territoriales, des fournisseurs de services liés à l'information géographique, des plates-formes régionales ou locales de coordination et de diffusion d'informations géographiques.

Il travaille en liaison avec les administrations et organismes publics et privés ayant pour vocation l'action internationale, en particulier, UBIFRANCE, l'AFD, l'AFIGEO ainsi que les opérateurs de l'Etat spécialisés à l'international.

Il mène ses activités en lien avec d'autres formations spécifiques, commissions et groupes de travail du CNIG

Il apporte un éclairage sur les politiques nationales et européennes ayant une implication en matière d'information géographique.

3. Organisation et fonctionnement

Le règlement intérieur du CNIG s'applique à l'organisation et au fonctionnement du groupe de travail « Europe et international ».

L'IGN assurera pour le compte du secrétariat permanent du CNIG, point de contact Inspire pour la France, à concurrence de 0,1 ETP/mois ajustable selon les activités retenues, le secrétariat du groupe de travail « Europe et international » et son animation.

Le groupe de travail « Europe et international » présentera chaque année l'état d'avancement de ses travaux à l'assemblée plénière du CNIG.

4. Plan de travail prévisionnel

Les premiers travaux du groupe de travail « Europe et international » se dérouleront selon les priorités suivantes:

- mieux connaître le marché : des efforts ont déjà été accomplis, mais ils sont à poursuivre et renforcer (différents segments, état par pays ou zone), en appuyant l'organisation d'un premier atelier pour la zone Méditerranée
- développer une stratégie d'influence auprès des instances politiques et des bailleurs de fonds : il examinera l'intérêt de mettre en place une veille mutualisée sur appel d'offres internationaux, en organisant une première rencontre avec les représentants publics et privés français à Bruxelles
- suivre les axes et orientations du secteur en matière d'innovation : il veillera à une participation active aux grandes manifestations internationales (Intergeo, Congrès FIG, Forum Mondiaux urbain et eau, exposition universelle).